



DECISION N° 1 Bis

Rectification d'un temps forfaitaire ES2.

Par souci de sportivité, les Commissaires sportifs ont décidé d'attribuer au concurrent N° 113 un temps qu'ils considèrent comme plus équitable : 13:38,4

Fait à Florac le Samedi 27 Avril 2024 à 23 h 10

Le président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean Rasori'.

Jean RASORI

les membres,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean François Pascal'.

Jean François PASCAL

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Fabien Zych'.

Fabien ZYCH